

1.

Débitrice: **INVINIS SA**, p/not.P.-A. Indermuhle,Rte Pâtis-
sière, 1880 Bex, 1860 **Aigle**
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois
3.

Commissaire: Denis Perroud, c/o DPC Revision Gmbh,
Brunnmattstrasse 13, 3174 Thörishaus
4.

Remarques: Par décision du 26 mai 2005, communiquée
le 2 juin 2005, le président du Tribunal de l'arrondissement
de l'Est vaudois, à Vevey, a accordé à INVINIS SA à Aigle, p/
not.adm. P.-Alain Indermuhle, Rte de la Pâtissière, 1880
Bex, un sursis concordataire de six mois, courant dès l'ex-
pédition de la présente décision qui a eu lieu le 2 juin 2005,
et a désigné en qualité de commissaire au sursis M. Denis
Perroud c/o DPC Revision Gmbh, Brunnmattstrasse 13, à
3174 Thörishaus.
Les créanciers peuvent faire valoir leur prétention auprès du
commissaire susmentionné.
Chaque partie a le droit de recourir au Tribunal cantonal,
Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux ex-
emplaires au greffe du Tribunal d'arrondissement, dans les
dix jours, dès la présente décision.

Tribunal d'arr. de l'Est vaudois
1800 Vevey